

# La Poste : bientôt la fin du timbre rouge ?

Dans son « Rapport d'information sur l'avenir des services publics de La Poste », la Commission des affaires économiques du Sénat propose de supprimer la distribution du courrier à J+1, afin de permettre à La Poste de réduire ses coûts de fonctionnement.

La suppression du timbre rouge permettrait d'économiser 120 millions d'euros par an

La Lettre prioritaire (le fameux « timbre rouge »), disparaîtra-t-elle un jour ? La suppression de l'éventail de l'offre de La Poste de cette livraison à J+1 figure en tout cas parmi les recommandations que vient de faire la Commission des affaires économiques du Sénat visant à préserver l'équilibre économique de La Poste. Selon les calculs de la commission, cela permettrait une économie estimée à 120 millions d'euros par an. Et, de toute façon, « cette offre ne correspond plus aux usages des citoyens qui privilégient l'envoi de mails pour une transmission rapide de l'information ». Comme le rappellent les auteurs du rapport, il y a une dizaine d'années, une famille française envoyait environ une cinquantaine de lettres prioritaires par an, contre seulement cinq par an en 2019. La commission considère néanmoins indispensable de préserver cette distribution à J+1 pour la distribution de la presse.

Contrairement à la recommandation de la Cour des comptes, qui préconisait récemment la suppression de la distribution le samedi, la Commission des affaires économiques suggère au contraire d'augmenter le nombre de tournées des facteurs le samedi « afin d'améliorer la qualité de service de La Poste et de poursuivre un objectif de cohésion sociale ».

Les sénateurs souhaitent que l'État compense chaque année le déficit de La Poste

Pour remettre l'entreprise La Poste sur de bons rails, la commission recommande aussi de compenser le déficit de La Poste pour ses missions de service public de distribution du courrier et de la presse. Pour cela, elle propose de charger l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) d'évaluer chaque année le coût net du service universel postal et de la distribution de la presse, afin de déterminer le montant de la compensation de l'État.

Il est également proposé de charger l'Arcep de veiller au coût qui résulte du travail bâclé des agents de La Poste. Chaque année, La Poste est en effet obligée de verser des indemnités au titre de réclamations pour les services de distribution de courrier et de livraison de colis (envois non livrés ou abîmés, non-prise en compte des demandes, mauvaise saisie). Le traitement de ces réclamations a lui aussi un coût.